

LA GUERRE EUROPÉENNE

ET

LE COMMERCE JAPONAIS EN EXTRÊME-ORIENT

Avec l'esprit d'entreprise qui le caractérise, le Japon n'a pas été long à comprendre le profit qu'il pourrait retirer, au point de vue économique, des conséquences de la guerre actuelle en Europe et il semble bien s'y être employé au mieux de ses intérêts.

Déjà il a organisé de nouveaux services de navigation pour prendre sa part des vides faits dans les lignes perdues par la navigation allemande.

Pour encourager la fabrication nationale et l'exportation, le ministère de l'agriculture et du commerce a envoyé aux divers préfets une circulaire qui mentionne les articles dont la vente est susceptible de s'étendre, les moyens d'encouragements et les moyens de contrôle. Ces articles sont : ceux faits de cuir, d'ivoire, de bambou, de bois, de laine et de cellulose ; le savon, le pipermin, l'iode et ses composés, les allumettes, les soieries et cotonnades, tapis, broderies, objets en osier, chapeaux et casquettes, boutons, porcelaines de toute sorte, émail, cloisonné, montres et horloges, nattes, paniers, ombrelle, laque, brosses, lampes, écrans, éventails, jouets, instruments de gymnastique, de musique, de caoutchouc, conserves en boîtes.

Les moyens d'encouragement sont les suivants :

Organisation d'unions d'exportateurs ; offre de concessions d'encouragement ; introduction de rabais sur les tarifs des chemins de fer et bateaux ; investigation des marchés ; établissement de musées

commerciaux dans les villes étrangères; facilité de l'échange; fourniture de capital à des taux réduits d'intérêt et assistance aux établissements d'affaires; installation d'experts techniques dans les principaux centres étrangers; assistance pour la constitution de groupes d'inspection à envoyer dans les contrées étrangères; aide pour l'établissement de magasins généraux dans les marchés étrangers; abolition de la taxe de consommation sur les textiles de la plus grande largeur.

Les mesures de contrôle sont les suivantes :

Examen obligatoire par les autorités du gouvernement des marchandises aux lieux de production ou d'embarquement; prévention effective d'offres trop basses; accommodation de la fourniture à la demande.

Non content d'encourager l'initiative privée, le gouvernement japonais entre, lui aussi, en action. On sait qu'il a envoyé dans les îles Marshall et Carolines une mission de savants qui sont chargés d'étudier les ressources du sol et du sous-sol de ces terres conquises.

Mais il a fait mieux depuis.

Il a constaté que la guerre actuelle a empêché, d'Europe, l'envoi de marchandises aux Indes, en Annam, au Siam, dans les mers du Sud, etc. pour une somme de yen 600.000.000 et des côtes des Etats-Unis, du Canada et de l'Australie, pour une somme de yen 1.100.000.000.

L'occasion était donc belle pour le Japon de prendre la plus grande part possible des demandes pour ces pays. Dans ce but, le gouvernement a organisé huit groupes d'hommes d'affaires qui ont été chargés d'aller sur place inspecter certaines régions où l'exportation et l'importation nationales sont susceptibles de s'étendre.

Nul doute que les résultats de ces études soient féconds pour le Japon.

En Chine, politiquement l'emprise du Japon augmente; parcourir la presse d'Extrême-Orient est des plus instructifs à ce sujet.

Les journaux étrangers de Pékin indiquent que, en fin février, le gouvernement japonais a commu-

niqué dix de ses demandes à certaines chancelleries :

1° *En ce qui concerne le Chantoung.*

I. — Engagement de la Chine d'accorder au Japon tout ce qui a été convenu entre le Japon et l'Allemagne, concernant la transmission de tous les droits, intérêts et concessions accordés en vertu des traités ou autrement, les possessions allemandes au Chantoung.

II. — Ne pas aliéner ou céder à bail sous aucun prétexte la province du Chantoung et toute île ou partie de la côte en dépendant.

III. — Accorder au Japon le droit de construire un chemin de fer reliant Chefoo ou Lungkow au chemin de fer Tsinan-Kiao-tchéou.

IV. — Ouvrir de nouveaux ports dans la province du Chantoung.

2° *La Mandchourie du Sud et la Mongolie orientale.*

I. — L'extension des baux des chemins de fer du Kwangtung, de la Mandchourie du Sud et d'Antung-Moukden.

II. — Le droit pour les Japonais de résider et d'acquérir des propriétés.

III. — La concession au Japon des droits sur les mines indiquées et l'obligation pour la Chine d'obtenir l'autorisation du Japon pour accorder à d'autres puissances l'autorisation de construire des chemins de fer ou de se procurer des capitaux pour la construction de chemins de fer ou d'emprunts garantis sur les revenus.

IV. — Obligation pour la Chine de consulter le Japon avant d'employer des conseillers politiques financiers ou militaires.

V. — Transfert du contrôle et de la direction au Japon du chemin de fer de Kirin-Chang-chun.

L'autorisation en principe qu'en temps opportun la Compagnie Hanyenping sera placée sous un contrôle sino-japonais.

Un engagement d'accord avec les principes de l'intégrité territoriale chinoise que la Chine n'aliénera ni ne cédera à bail aucun port ou baie de la côte de Chine, pas plus qu'aucune île sur la côte.

Il est bon de remarquer que, dans cette note, il n'est pas fait mention du Foukien, de l'Anhin, du Kiang-si et du Yang-tsé.

Cependant ces régions sont celles, en plus de la Mandchourie, où l'activité japonaise s'est jusqu'à présent montrée si agissante.

Les officiels chinois, ou tout au moins l'entourage du président Yuan Chi Kaï, semble pencher vers les solutions amicales. Les traductions des journaux indigènes de Pékin nous apprennent que, depuis la guerre européenne, Yuan Ko Ting, fils aîné du président Yuan, porte une attention particulière à l'étude de la situation du monde entier. Il étudie les questions d'actualité avec des savants chinois et des professeurs étrangers. Aussi connaît-il à fond la situation actuelle. Il y a quelques jours, Yuan Ko Ting a eu un entretien avec S. E. Lou Tsieng Tsian, ministre des Affaires étrangères. « L'origine de la guerre européenne, a dit Yuan, remonte à plusieurs dizaines d'années. Toute question internationale en Europe se résoudra avec la guerre actuelle. Puis le regard des puissances changera de direction et se portera sur l'Asie orientale. La question chinoise sera à l'ordre du jour. Il est donc prudent de prendre des mesures à temps pour éviter autant que possible l'irréparable. Sinon, ce sera trop tard. » En ce qui concerne le différend sino-japonais, Yuan Ko Ting tient à ce que la question soit réglée amicalement.

Tout semble, dans les sphères officielles, tendre à ne pas envenimer la situation.

Le *Peking Daily News* ayant fait paraître un article dans lequel il disait qu'en mesure de représailles, certains patriotes chinois étaient prêts à disséminer au Japon des microbes de maladies contagieuses, le *Vaichiaopou* a demandé au ministère de l'Intérieur, de faire prendre des mesures contre le journal et l'auteur de l'article en question.

Cependant en Chine, il faut compter avec l'opinion publique, qui lit avidement quantité de journaux; dans le Sud parfois le souvenir du boycott japonais est évoqué. Dernièrement a paru une série d'articles dont les traductions condensées nous apprennent que,

depuis que des difficultés ont surgi entre la Chine et le Japon, les Chinois dans l'intérieur du pays se lèvent tous contre l'outrance des demandes japonaises. Quelques journaux, il est vrai, donnent cependant encore des nouvelles, d'après lesquelles les rebelles chercheraient à profiter de ce moment qui leur est propice, tandis que, de leur côté, les Japonais utiliseraient les révolutionnaires chinois chez eux pour entrer en action.

Mais, en général, le meilleur esprit règne parmi les Chinois du Japon.

Un spectacle inattendu a été celui offert par une réunion qui a eu lieu le 12 mars à Tokio qui, de tout temps, a été l'asile des révolutionnaires chinois. Quelques milliers de Chinois, révolutionnaires ou non, ont participé à cette manifestation qui prouve bien que tous, ou à peu près, révolutionnaires, étudiants, commerçants sont unanimes à s'opposer au péril extérieur. Au cours de la réunion, il a été décidé que :

1° Toute opposition antérieurement faite sur la politique doit cesser dès à présent. Il s'agit de résister à l'outrage de l'extérieur. Quant aux demandes japonaises, on refuse absolument de les accepter ;

2° Le gouvernement doit publier les demandes posées par les Japonais, ainsi que les mesures qu'il compte prendre pour cette question ;

3° Que la presse du pays soit priée de tenir ferme vis-à-vis de cette question ;

4° Que tous les Chinois au Japon rentrent en Chine en cas du refus de la part du Japon de maintenir la paix en Extrême-Orient ;

5° Qu'un organe soit établi à Changhaï, ou soient fondus tous les groupes nationaux pour se défendre d'une manière efficace.

L'Amérique ne peut se désintéresser de la chose ; cependant, d'après le *China Mail*, il n'y a rien de précis, et deux informations nous sont données par ce journal.

On annonce de Washington que les demandes japonaises faites à la Chine sont examinées par le gouvernement, mais jusqu'à présent M. Bryan a

adopté une politique de silence et aucune information sérieuse regardant les vues du gouvernement américain n'a transpiré.

Un câble de Washington reçu à Pékin, le 1^{er} mars, dit que l'ex-président Roosevelt a l'intention de visiter prochainement Pékin pour y interviewer le président Yuan.

En fait, à notre point de vue particulier, qu'il s'agisse de la France ou de notre colonie d'Indochine, nous pouvons noter, rien qu'au point de vue navigation :

Qu'une nouvelle ligne régulière de paquebots vient d'être organisée entre le Japon et Marseille par l'Osaka-Shosen-Kaisha qui va ainsi doubler le service déjà assuré par la Nippon-Yusen-Kaisha ;

Que ce sont des cargos japonais qui viennent de conclure les plus beaux frets payés jusqu'à présent entre Saïgon et Marseille. En effet, les journaux annoncent que plusieurs affrètements viennent d'être conclus à 70 shelling la tonne de riz entre les Chargeurs saïgonais et des Compagnies japonaises, le prix moyen étant de 25 à 30 shelling.

Au Tonkin, dans le port de Haïphong à fin décembre, sur huit navires il y avait cinq japonais et le premier vapeur japonais y fit son apparition il y a quelques deux ans. Les mines de charbon de Hongay qui exportent dans les 300.000 tonnes par an voient sur leur rade une majorité de vapeurs japonais.

Entre le Tonkin et Hongkong vient d'être inaugurée, au mois de mars de cette année, la première ligne régulière japonaise dont le service sera assuré par le *Keijo-Maru* et le *Daigi-Maru* deux beaux vapeurs d'environ 1.500 tonnes appartenant à l'Osaka-Shosen-Kaisha.

D'autre part, nous lisons dans le *Courrier d'Haïphong*, un des journaux les mieux informés d'Indochine, que des négociations sont en cours entre les gouvernements français et japonais au sujet de l'application de l'accord des tarifs franco-japonais en Indochine.

Le journal japonais *Asahi* publie un rapport décrivant les richesses de l'Indochine française et l'avenir

plein de promesse qui est réservé au commerce japonais dans ce pays ainsi qu'au Yunnan, pour lequel la meilleure voie d'accès est l'Indochine française. Comme les tarifs sont, en ce qui concerne les taux, peu favorables aux marchandises japonaises, les négociants nippons désirent voir réduire les taux et les ramener à ceux de la nation la plus favorisée. Il existe, en effet, trois classes de tarifs : élevée, basse et spéciale. Aux marchandises expédiées par des maisons anglaises, allemandes et autres (33 nationalités au total) on applique le taux le plus bas et pour certaines marchandises chinoises on applique le taux spécial, tandis que les marchandises japonaises doivent toutes payer le taux élevé. L'*Asahi* déclare, en outre, qu'étant donné les conditions actuelles, quelques-unes des marchandises japonaises sont tout d'abord envoyées en Chine, d'où elles sont réexpédiées comme marchandises chinoises en Indochine française.

L'origine des négociations avec la France, d'après ce qu'un fonctionnaire des Affaires étrangères nippones aurait expliqué à un reporter du *Japan Advertiser*, n'aurait absolument rien à faire avec l'Allemagne. L'origine des négociations actuelles a pris naissance, prétend-il, dans le fait que depuis le début des hostilités européennes, les populations de l'Indochine française souffrent de quelque pénurie de certaines marchandises, surtout de denrées alimentaires exportées d'Europe. Les négociants indochinois cherchent à suppléer à ce manque de marchandises en important celles du Japon.

Ils s'adressèrent au gouverneur général ainsi qu'au consul honoraire du Japon, pour voir si l'on pourrait faciliter l'introduction des marchandises japonaises en Indochine, en réduisant les taux de droits d'entrée par trop prohibitifs et dans certains cas par une abolition totale des droits d'entrées. Telle aurait été l'origine de l'affaire. Les négociations auraient été conduites aussi bien avec le gouvernement général de l'Indochine qu'avec le gouvernement français, mais, par suite d'une circonstance fortuite, les documents diplomatiques entre les mains du gouvernement français

auraient été enfermés à Paris pendant quelque temps, lors du déplacement du gouvernement à Bordeaux. Les négociations auraient été suspendues et traîneraient en longueur. Il a suggéré que le gouverneur général de l'Indochine pourrait bien prendre des dispositions en établissant un taux provisoire, de façon à permettre aux négociants de la colonie de faire leurs approvisionnements, mais on déclare que la loi l'empêche d'agir ainsi sans l'assentiment du gouvernement français. Le gouvernement japonais serait anxieux de voir régler d'une façon permanente cette question par le gouvernement français.

Il est habile de la part de nos alliés japonais de présenter leur requête à ce moment et sous cette forme d'aide pour satisfaire les besoins des populations indochinoises.

Avec leurs qualités et leurs défauts, les Japonais, placés comme ils le sont en Extrême-Orient, sont des concurrents imbattables sans tarifs protecteurs pour quantités d'articles fabriqués en France ou en Europe.

Un exemple probant est donné par l'importation des filés de coton, article de grosse demande, tant au Tonkin qu'au Yunnan et sur lequel les produits japonais payent le maximum. En effet, malgré cette taxe très lourde, de 30 0/0 dollars sur une balle d'une valeur moyenne de 160 dollars, les statistiques indiquent que :

	Pour	Il y en a eu
En 1910	1.032 tonnes françaises,	3.500 d'étrangères
« 1911	890 —	2.851 —
« 1912	1.541 —	7.309 —
« 1913	1.312 —	6.183 —
« 1914	2.335 —	6.000 —

Les tonnes de filés de coton de fabrication française proviennent des Sociétés cotonnières du Tonkin, et les filés étrangers transitent à Hongkong, dont 85 p. 0/0 provenant du Japon et 15 0/0 des Indes.

Que sera-ce quand le tarif minimum sera appliqué? Car pour montrer la puissance de la concurrence japonaise on peut citer encore ce fait : les Japonais

achètent le coton brut aux Indes, l'importent au Japon où il est manufacturé et ensuite réexpédié aux Indes où il arrive comme prix à concurrencer la fabrication locale qui se fournit pourtant sur place de matières premières.

Et nous ne pouvons que conclure que s'il est peut-être difficile de trouver de bons prétextes pour ne pas accéder à la demande japonaise, il est certes dangereux de l'accorder si l'on tient à conserver ce régime de protectionnisme, d'ailleurs discutable, qui est appliqué en Indochine.

Hongkong, le 17 mars 1915.

Capitaine P. A. LAPICQUE.